



Préfecture Parent d'enfant français

Par **Tatia75**, le **05/12/2013** à **18:05**

Bonjour, je suis séparée de mon conjoint qui est marocain. il a quitté le domicile conjugal, quand j'étais enceinte, après six mois de vie commune. nous avons actuellement un enfant de trois ans.

j'ai prévenu la préfecture de son comportement. puis il a un OQTF (Obligation de quitter le territoire français), aujour d'aujourd'hui, il n'a que le récepissé, (attente titre de séjour parent d'enfant français)

ma question est de savoir ce que peux faire la préfecture, si elle va me convoquer ou pas.

(je suis française)

merci pour votre réponse.

Par **domat**, le **05/12/2013** à **19:05**

bjr,
vous parlez de conjoint cela signifie que vous êtes mariés.
séparés cela signifie que vous êtes toujours mariés mais que la vie commune a cessé.
est-ce votre situation ?
cdt

Par **Tatia75**, le **05/12/2013** à **20:57**

oui c'est bien ma situation. merci à vous pour votre réponse.